

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 5 MARS 2018**

L'an deux mille dix-huit le 5 mars, le Conseil Municipal de la commune du Verdon-sur-Mer dûment convoqué, s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de M. Jacques BIDLUN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 11

Nombre de Conseillers votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 février 2018

**Présents** : Jacques BIDLUN – Alfred AUGEREAU – Gérard BARBÉ - Christine GRASS – Nicole PRADIER – Alain PONTENS – Béatrice MULLER – Gladys MOONEY – Dominique MIQUAU - Bernard ESCHENBRENNER - Marie-Thérèse ANDRON

**Absents excusés** : Bernard AUGEREAU (procuration à A. PONTENS) Claudine PERTUISOT (procuration à M. le Maire) - Sylvie VERGARA

**Secrétaire** : Bernard ESCHENBRENNER

**ORDRE DU JOUR**

*Nomination d'un(e) secrétaire de séance)*

<i>Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 5 Février 2018</i>		<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 12-03-18	Vote des subventions 2018	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 13-03-18	Modification du tableau des effectifs	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
D/ 14-03-18	Convention avec la Caf « mon compte partenaire »	<i>Rapporteur G. MOONEY</i>
D/ 15-03-18	Convention assistance technique avec le Département : actualisation du tarif	<i>Rapporteur B. Eschenbrenner</i>
D/ 16-03-18	Convention avec Cellnex France	<i>Rapporteur M. le Maire</i>
<b>Approbation des comptes administratifs 2017</b>		
D/ 17-03-18	Compte administratif budget de la commune	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 18-03-18	Compte administratif budget Eau et assainissement	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 19-03-18	Compte administratif budget du Spanc	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
<b>Approbation des comptes de gestion 2017</b>		
D/ 20-03-18	Compte de gestion de la commune	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 21-03-18	Compte de gestion budget Eau et assainissement	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 22-03-18	Compte de gestion budget du Spanc	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
<b>Affectation des résultats</b>		
D/ 23-03-18	Affectation du résultat – budget communal	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 24-03-18	Affectation du résultat – budget eau et assainissement	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
D/ 25-03-18	Mise aux normes gaz au groupe scolaire : programme de travaux - demande de subvention	<i>Rapporteur A. AUGEREAU</i>
<i>Questions diverses</i>		

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Bernard ESCHENBRENNER est désigné secrétaire.

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 05/02/2018**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 5 février 2018 Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## D/ 12-03-18 : Vote des subventions aux associations

Association	Accordé 2017	Demandes 2018	Proposition 2018
A.C.C.A.	1 600.00 €	1 600.00 €	1 600.00 €
A.P.E	600.00 €	600.00 €	600.00 €
A.S.V.	1 985.00 €	1 100.00 €	1 100.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	500.00 €	500.00 €	500.00 €
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	500.00 €	500.00 €	500.00 €
APPEM	350.00 €	350.00 €	350.00 €
AQUI FM	150.00 €	1 000.00 €	500.00 €
C.N.V	5 600.00 €	5 600.00 €	5 600.00 €
COLLEGE GEORGES MANDEL	1 300.00 €	1 300.00 €	1 300.00 €
CROISEURS MEDOCAINS	400.00 €		
DITS ET ECRITS EN MEDOC	1 600.00 €	250.00 €	250.00 €
FISHANDTWINS école de surf		3 000.00 €	1 500.00 €
FNACA	100.00 €	100.00 €	100.00 €
FOYER COMMUNAL	4 100.00 €	3 600.00 €	3 600.00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	180.00 €	180.00 €	180.00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	300.00 €	300.00 €	300.00 €
LE VERDON EN FETES	4 000.00 €	4 000.00 €	4 000.00 €
OTHERSOUND	1 000.00 €		
PETANQUE VERDONNAISE	400.00 €	400.00 €	400.00 €
REVEIL DES ANCIENS	500.00 €	500.00 €	500.00 €
S.N.S.M.	2 000.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €
SI ON CHANTAIT	350.00 €	350.00 €	350.00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	200.00 €	200.00 €	200.00 €
TENNIS CLUB VERDONNAIS	1 000.00 €	1 400.00 €	1 400.00 €
U.N.C.	250.00 €	350.00 €	350.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 965.00 €</b>	<b>29 180.00 €</b>	<b>27 180.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de M. le Rapporteur après examen en toutes commissions du 25 février 2018.

## D/ 13-03-18 : Modification du tableau des effectifs

Le contrat de Mme Sandrine LE MERLE, directrice de l'accueil de loisirs, arrive à échéance le 31 mars prochain. Afin de pérenniser ce service sur la commune, il convient de stagiairiser cet agent. Il est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de M. le Rapporteur.

## **D/ 14-03-18 : Convention avec la CAF : « mon compte partenaire »**

La branche famille de la Caf, dans un objectif de modernisation et de simplification, facilite les modes de déclaration de données de ses partenaires. Ainsi, l'ALSH pourra déclarer ses données de façon dématérialisée dans un espace intitulé « mon compte partenaire » en remplacement des modes de transmission actuels (voie postale).

Afin de mettre en place ce service de dématérialisation, la commune doit signer une convention avec la Caf. Cette convention prévoit les modalités d'accès et d'utilisation des services de la Caf. Cet espace est notamment mis à disposition à titre gratuit et dans le respect des réglementations relatives à la confidentialité des données. La convention est établie pour une durée d'un an et renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Il est demandé d'autoriser M. le Maire à :

- signer la convention « mon compte partenaire » avec la Caf, ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en place de ce service
- désigner l'administrateur / utilisateur en charge des télédéclarations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Autorise M. le Maire à signer la convention avec la CAF et à désigner l'administrateur / utilisateur en charge des télédéclarations.

## **D/ 15-03-18 : Assistance technique du Département en matière d'assainissement collectif**

Par convention en date du 10 juillet 2013, la commune a confié au Département l'assistance technique au service d'assainissement collectif (SATESE). Le barème initial, révisable chaque année, s'élevait à 0,30 € par habitant. Le Département a fixé pour l'année 2018, le montant à 0,33 € par habitant, soit une participation de 461,01 €.

Il convient donc aujourd'hui de valider le nouveau tarif de cette mission et d'autoriser M. le Maire à mandater cette somme dès réception du titre de recettes correspondant. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 du BP 2018 eau et assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Valide ce nouveau tarif.

## **D/ 16-03-18 : Convention avec la société Cellnex France (antenne Bouygues Télécom au stade)**

La société Cellnex France, nouveau gestionnaire du relai téléphonique précédemment exploité par Bouygues Télécom sur la parcelle AM 177, 1 allée des Baïnes, a sollicité la commune afin mettre en place une convention déterminant les conditions de mise à disposition de l'emplacement.

Par délibération n°99-12-17, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cette convention, sous réserve d'en revoir les conditions financières : redevance de 4.000 €, actualisation annuelle de 2% et révision quinquennale du montant de la redevance.

Par mail en date du 30 janvier dernier, la société Cellnex nous a fait parvenir un nouveau projet de convention qui porte le montant de la redevance à 4.500 € par an jusqu'au 05/02/2023, avec une actualisation annuelle de 2%, puis à 5.000 € par an à compter du 06/02/2023. La durée de la convention est portée à 10 ans, renouvelable 10 ans par tacite reconduction, sauf dénonciation par une des deux parties 24 mois avant la date anniversaire.

Dans la mesure où les conditions financières proposées par la commune ont été prises en compte, je vous propose, chers collègues, de confirmer la décision prise par délibération n°99-12-17 et de m'autoriser à signer la convention avec la société Cellnex France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Autorise M. le Maire à signer la convention finale avec la société Cellnex France.

### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2017**

## **D/ 17-03-18 : Approbation du compte administratif - Budget Communal**

Ce document, reflet du compte de gestion, présente de comptabilité de l'exercice 2017.

◇ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice.....	1.751.530.79 €
Recettes de l'exercice.....	2.251.854.34 €
<b>Excédent de l'exercice.....</b>	<b>500.323.55 €</b>
<b>Excédent reporté .....</b>	<b>155.421.15 €</b>

<b>Résultat de clôture (excédent).....+ 655.744.70 €</b>
--

◇ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice.....	700.068.48 €
Recettes de l'exercice .....	878.058.86 €
<b>Excédent de l'exercice.....</b>	<b>177.990.38 €</b>
<b>Excédent reporté exercice précédent .....</b>	<b>701.568.96 €</b>

<b>Résultat de clôture (excédent).....+ 879.559.34 €</b>
--

◇ **RESTES à REALISER EN INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses engagées.....</i>	185.449.72 €
<i>Recettes restant à réaliser.....</i>	43.648.44 €
<b><i>Solde des Restes à Réaliser (déficit) .....</i></b>	<b>- 141.801.28 €</b>

◇ <b>Résultat cumulé de l'exercice .....</b>	<b>+ 1.393.502.76 €</b>
--	-------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget communal.

**D/ 18-03-2018 : Approbation du compte administratif - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT**

Ce document, reflet du compte de gestion, présente les résultats de comptabilité de l'exercice 2017.

◇ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice.....	275.710,60 €
Recettes de l'exercice.....	332.184,15 €

Excédent de l'exercice .....	56.473,55 €
Excédent reporté exercice précédent .....	39.542,26 €

<b>Résultat de clôture (excédent) .....</b>	<b>+ 96.015,81 €</b>
---	----------------------

◇ **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de l'exercice.....	580.928.92 €
Recettes de l'exercice.....	510.817.62 €
<b>Déficit de l'exercice .....</b>	<b>70.111.30 €</b>
<b>Excédent reporté exercice précédent .....</b>	<b>148.056.34 €</b>

<b>Résultat de clôture (excédent).....</b>	<b>77.945.04 €</b>
--	--------------------

◇ **RESTES à REALISER EN INVESTISSEMENT**

Dépenses engagées.....	19.277.02 €
Recettes restant à réaliser.....	692.85 €

<b>Solde des Restes à Réaliser .....</b>	<b>- 18.584,17 €</b>
--	----------------------

<b>Résultat cumulé de l'exercice .....</b>	<b>+ 155.376.68 €</b>
--	-----------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget Eau et Assainissement.

**D/ 19-03-2018 : Approbation du compte administratif - BUDGET SPANC**

Ce document, reflet du compte de gestion, présente les résultats de comptabilité de l'exercice 2017.

◇ **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses de l'exercice.....	1.635.05 €
Recettes de l'exercice.....	2.692.27 €
<b>Excédent de l'exercice .....</b>	<b>1.057.22 €</b>
<b>Excédent reporté exercice précédent .....</b>	<b>8.117,50€</b>

<b>Résultat de clôture (excédent) .....</b>	<b>+ 9.174,72 €</b>
---	---------------------

<b>Résultat cumulé de l'exercice ..... + 9.174,72 €</b>
---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif du budget du SPANC.

**D/ 20-03-2018 : Budget communal : approbation du compte de gestion 2017**

Le compte de gestion, visé par Mme HUSSON, Receveur Municipal, n'ayant appelé aucune observation ni réserve de sa part, est adopté à l'unanimité.

**D/ 21-03-2018 : Budget eau et assainissement : approbation du compte de gestion 2017**

Le compte de gestion, visé par Mme HUSSON, Receveur Municipal, n'ayant appelé aucune observation ni réserve de sa part, est adopté à l'unanimité.

**D/ 22-03-2018 : Budget SPANC : approbation du compte de gestion 2017**

Le compte de gestion, visé par Mme HUSSON, Receveur Municipal, n'ayant appelé aucune observation ni réserve de sa part, est adopté à l'unanimité.

**D/ 23-03-2018 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL**

La section de fonctionnement présente un excédent de 655.744.70 € qui sera affectée comme suit :

- 395.000 € à la section investissement (1068)
- 260.744.70 € à la section fonctionnement (R002)

**D/ 24-03-2018 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET DE L'EAU**

La section de fonctionnement présente un excédent de 96.015.81 € qui sera affectée intégralement à la section d'investissement (R1068)

**D/ 25-03-18 : Travaux de mise aux normes du gaz au groupe scolaire : programme de travaux et demande de subvention**

Il est nécessaire de réaliser la mise aux normes du gaz au groupe scolaire. Il s'agit de procéder au changement de l'ensemble de l'installation et d'une chaudière pour un montant de 10.962,00 € H.T. (13.154,40 € TTC).

Il est possible de solliciter auprès de l'Etat la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), qui contribue au soutien des investissements définis comme prioritaires par le Gouvernement et les collectivités territoriales.

Les travaux seraient ainsi financés de la façon suivante :

DSIL	35 %	3.836 €
Autofinancement	65 %	7.126 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>10.962 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Approuve le programme des travaux proposé
- Autorise M. le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DSIL.
- S'engage à inscrire des crédits suffisants au budget primitif 2018.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. MIQUAU intervient par rapport à l'état de la voirie, chemin de Grayan.

M. le Maire en accord avec M. MIQUAU rappelle que ces travaux ne peuvent être envisagés que lorsque les travaux des lots à construire seront terminés. Ce qui ne signifie pas que les travaux vont se faire tout de suite.

Le Conseil municipal examinera la programmation des travaux avec un ordre de priorité qui sera établi collégialement en prenant en compte plusieurs paramètres bien sûr : le degré de l'état de la voie, le coût etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

**Le Maire,**

Jacques BIDALUN

Forme exécutoire des actes des autorités locales (loi 82-213 du 2 mars 1982). Acte de la commune du Verdon-sur-Mer.